

# Un choix de société

Pour réduire l'émission de gaz à effet de serre dus aux Transports, il ne suffira pas de créer des véhicules moins polluants. Il faudra aussi réduire et optimiser nos déplacements. Les mesures envisagées sont-elles à la hauteur de cet enjeu ?



## Protocole de Kyoto : Peut mieux faire...

1997 : Signature du protocole de Kyoto.

2005 : Entrée en application.

**Objectif Union Européenne :** réduction d'ici 2012 de 8% des émissions des gaz à effet de serre par rapport à 1990.

**Objectif France :** maintien des émissions au niveau de celles de 1990.

- ➔ Le protocole de Kyoto a le mérite de nous alerter sur le réchauffement climatique.
- ➔ Droit de polluer ? Les industries les moins polluantes pourront vendre des droits d'émissions à celles qui dépassent leurs quotas d'émission.
- ➔ **Les transports ne sont pas concernés par ces quotas et ces bourses d'échanges.**



## Les 3 commandements

### 1 - Tu dois paraître !

La voiture est associée à « vitesse, puissance, statut social ». La mobilité est une valeur positive.

### 2 - Tu dois consommer !

Médias et publicités nous incitent à consommer toujours plus (voitures, voyages...).

### 3 - Tu dois être mobile !

Pour trouver du travail, garder ses liens sociaux (familles, amis...) ou bien s'évader (loisirs, départ en week-end, vacances...), nous multiplions nos déplacements.

## Plan Climat France : De bonnes intentions ?



### Pas de bonus-malus selon l'émission de CO2

« Le dispositif du bonus-malus à l'achat des véhicules neufs se sera finalement pas mis en place. Le ministre de l'écologie, Serge Lepeltier, a du mal imposer son action en faveur de l'environnement »

« L'annonce avait suscité le rejet des constructeurs automobiles, notamment allemands, qui s'inquiètent des conséquences sur les conditions de compétitivité entre constructeurs européens ».

Le Monde, 22 juillet 2004

2000 : Adoption du Programme National de Lutte Contre le Changement Climatique (PNLCC)

- ➔ L'écotaxe, principale mesure du PNLCC, a été déclarée inconstitutionnelle.

2004 : Adoption du Plan Climat France :

- ➔ Quotas d'émission de CO2 pour l'Industrie
- ➔ Mesures sur les Transports repoussées (bonus-malus, incitations fiscales...)

« Le plan climat montre que le gouvernement renonce à s'attaquer à la pollution dans le secteur des transports »

GART (Groupement des autorités régulatrices des transports) - juillet 2004

*Vous avez démissionné de la Mies. Est-ce du découragement face au manque de moyens consacrés par la France au sujet ?*

**Dominique Dron, présidente démissionnaire de la Mies (Mission Interministérielle sur l'effet de Serre) :**

« Beaucoup ont l'impression que diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre nous plongerait dans un monde de privation. Or, compte tenu notamment des évolutions techniques, nos marges de manœuvre sont très importantes, à confort constant.

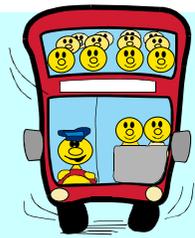
La prise de conscience de ce phénomène a été en Grande-Bretagne, par exemple, antérieure à la nôtre [...] Il reste que les moyens humains et financiers consacrés au sujet sont là-bas quatre fois supérieurs à ceux de la France. »

Le Figaro 07/07/04

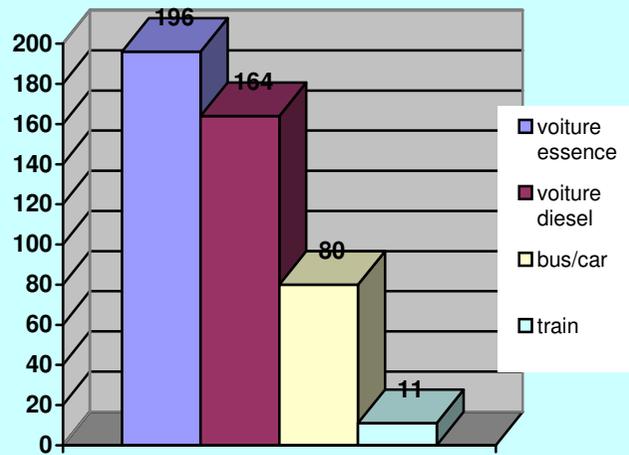
### limiter la publicité ?

L'article L224-1 du code de l'environnement de 1996 prévoit « les conditions de limitation de la publicité ou des campagnes d'information commerciales relatives à l'énergie ou à des biens consommateurs d'énergie lorsqu'elles sont de nature à favoriser la consommation d'énergie ». Mais depuis aucun décret n'a vu le jour...

# Développer les Transports en commun



- ➔ Augmenter la fréquence et le maillage des transports collectifs.
- ➔ Avec des investissements massifs de l'Etat.
- ➔ En finançant ces investissements par une taxe sur les entreprises polluées.
- ➔ En redéployant le savoir faire et les compétences des salariés des Transports, en réorientant les efforts de recherche et la production vers les transports collectifs.



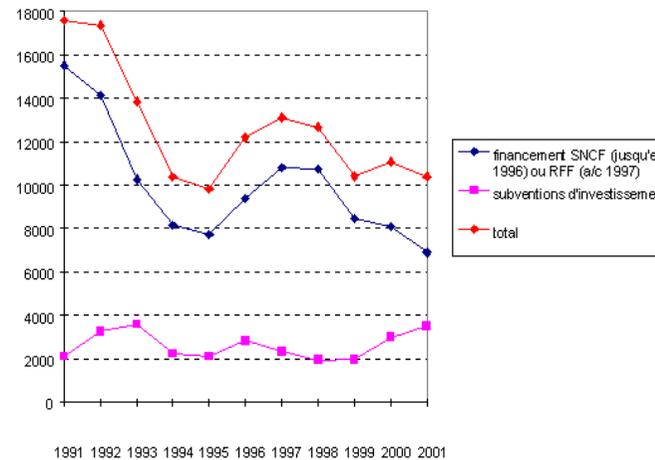
RAC (Réseau Action Climat)

## Venir travailler au Technocentre

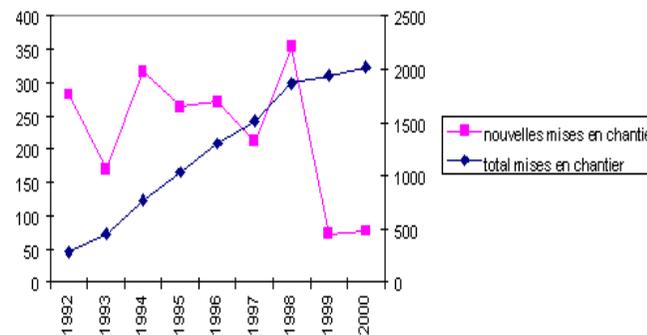
Le Technocentre a été construit loin des grands axes de transports collectifs. Il serait nécessaire de développer les accès en transports en commun pour désengorger les parkings régulièrement saturés.

**En France, la priorité est donnée aux infrastructures routières au détriment des infrastructures ferroviaires.**

L'évolution des investissements ferroviaires depuis 10 ans



Evolution des mises en chantier de nouvelles sections d'autoroutes depuis 1992 (en kilomètres)



Rapport d'information – commission des finances du Sénat

# Adapter l'aménagement du territoire

- ➔ Construire des lieux de travail proches des lieux d'habitation afin de réduire les déplacements.
- ➔ Développer les commerces de proximité. Eviter les centres commerciaux et hypermarchés construits en dehors des villes.

*Le développement péri urbain avec des activités de services et de commerce continue de générer des déplacements en voiture sur des distances qui ne cessent de s'accroître.*

Etude du GART (Groupement des Autorités Régulatrices des Transports)

- ➔ Aménager des parcs dans les villes, ne pas construire des villes dortoirs et des cités ghettos, afin que leurs habitants n'aient pas envie de les fuir le week-end ... en voiture.
- ➔ Développer les pôles d'intermodalité combinant accès aux Transports collectifs, parkings pour voitures, commerces, services publics...
- ➔ Organiser la production pour réduire les transports : entre pays producteurs de matières premières ou de produits manufacturés et pays consommateurs, entre entreprises fournisseurs et assembleurs...